



LYCEE PROFESSIONNEL ET TECHNOLOGIQUE

REGLEMENT FINANCIER 2020/2021



La spécificité de la section hôtelière implique un certain nombre de repas durant la semaine (obligatoire lors des Travaux Pratiques):

Bac Professionnel, Bac Technologique : **5 repas / semaine** - Mise à Niveau : **3 repas / semaine**

BTS 1ère année et BTS 2ème année (option cuisine) : **2 repas / semaine**

sauf **BTS2A : 1 repas / semaine**

Tout repas consommé en dehors du forfait fera l'objet d'une facturation au prix d'un repas occasionnel

En signant le contrat de scolarisation, les familles s'engagent à respecter le règlement financier de l'établissement

ELEMENTS DE CONTRIBUTION FINANCIERE			
Frais de dossier à verser à l'inscription (non remboursables)		25,00	
1 ^{er} Acompte (Défini en fonction du Régime et de la Formation)		Date d'encaissement : mi-juillet	
SCOLARITE / DEMI-PENSION / PENSION (Les tarifs sont annuels et tiennent compte des périodes de stages)		Demi-Pensionnaire	Interne
BAC PROFESSIONNEL Dont 1 452,00 € de Contribution des Familles	1er Acompte	250,00	550,00
Soit 9 mensualités (déduction faite de l'acompte)		247,00	551,00
BAC TECHNOLOGIQUE Dont 1 452,00 € de Contribution des Familles	1er Acompte	260,00	560,00
Soit 9 mensualités (déduction faite de l'acompte)		259,00	592,00
MISE A NIVEAU Dont 2 040,00 € de Contribution des Familles	1er Acompte	250,00	620,00
Soit 9 mensualités (déduction faite de l'acompte)		257,00	626,00
BTS Dont 2 386,00 € de Contribution des Familles	1er Acompte	270,00	660,00
DP2 Soit 9 mensualités (déduction faite de l'acompte)		274,00	661,00
DP1 Soit 9 mensualités (déduction faite de l'acompte)		255,00	
AUTRES ELEMENTS DE FACTURATION OPTIONNELLE			
Repas occasionnel		6,50	
Ipad (location, assurance, logiciels, ...)		215,00	
Renouvellement carte self (perdue, dégradée ...)		5,00	
Assurance scolaire Saint Christophe		7,70	
Forfait dégradation (en dehors du coût matériel à remplacer)		25,00	
Adhésion à l'APEL (en cas de refus d'adhésion, merci de formuler la demande par écrit)		27,60	
LES REMISES			
Remise famille nombreuse (sur contribution des familles, hors pension et demi-pension)	2 enfants	5%	Par enfant dans l'établissement
	3 enfants	10%	
	4 enfants et +	15%	
PARRAINAGE			
Parrainer une famille déclenche une remise de 10 % sur la contribution des familles du parrain de l'enfant ayant le niveau de formation le plus élevé (plafonnée à 50 %)			

Groupe Scolaire Saint-Louis - 3 Place du Château - CS 80360 - 45200 MONTARGIS

N° SIRET : 77548619400019 - APE : 8531Z

Tél : 02 38 95 06 30 - Fax : 02 38 95 06 39 - www.saintlouis-montargis.fr